

## VIE ADMINISTRATIVE

Lors de la séance du 14 décembre 2016, M. Emmanuel RUSSEL a fait part aux membres du conseil d'administration de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Directeur général de la COMPAGNIE LEBON. Le conseil d'administration du 29 mars 2017 a décidé la nomination de M. Jean-Marie Paluel-Marmont en qualité de Directeur général de transition avec effet au 28 avril 2017 pour la période s'écoulant jusqu'à l'arrivée du futur Directeur général.

Lors de la présente assemblée, les mandats d'administrateurs de Mme Laetitia PUYFAUCHER, M. Augustin PALUEL-MARMONT et de la société CETIG arrivent à échéance.

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Mme Laetitia PUYFAUCHER et de la société CETIG représentée par M. Jean-Emmanuel ENAUD de MORHERY pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, la société TOSCANE représentée par M. Pascal PALUEL-MARMONT en remplacement de M. Christophe PALUEL-MARMONT démissionnaire et la société MELCHIOR représentée par M. Augustin PALUEL-MARMONT dont le mandat prend fin lors de la présente assemblée.

Nous vous proposons de modifier le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour le porter à 120 000 €.

Au cours de l'exercice 2016, la COMPAGNIE LEBON a fait usage de l'autorisation qui lui avait été donnée par la dernière assemblée générale d'opérer en bourse sur ses propres actions, en vue notamment de la régularisation et de l'animation du marché.

La COMPAGNIE LEBON souhaite se voir autoriser un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du code de commerce portant sur 10 % du capital détenus sous formes d'actions propres. Les objectifs de ce programme sont décrits au paragraphe VIII-7 du présent document.

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures attribuables à M. Henri de PRACOMTAL en raison de son mandat de Président, à M. Emmanuel RUSSEL en raison de son mandat de Directeur général jusqu'au 28 avril 2017 et à M. Jean-Marie PALUEL-MARMONT en raison de son mandat de Directeur général de transition.

De plus nous vous demandons de bien vouloir donner votre avis sur les rémunérations dues et attribuées à M. Henri de PRACOMTAL et à M. Emmanuel RUSSEL.

Enfin le Conseil d'administration souhaite se voir conférer l'autorisation de décider d'une augmentation de capital social réservée aux salariés et aux mandataires sociaux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir décider de ces opérations et de conférer tous les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration en vue de leur réalisation.